



Des restes de victimes juives de l'anatomiste nazi August Hirt du camp de concentration alsacien du Struthof-Natzweiler (à environ 60 km au sud-ouest de Strasbourg) ont été découverts à l'Institut médico-légal de Strasbourg, a annoncé ce week-end la Mairie de Strasbourg dans un communiqué.

Cette découverte fait suite aux recherches menées par le docteur Raphaël Toledano, auteur de plusieurs travaux sur la question du devenir des corps livrés à l'Institut d'anatomie pendant la Seconde Guerre mondiale. Avec le concours de l'actuel directeur de l'Institut de médecine légale de Strasbourg, le chercheur a pu identifier, le 9 juillet dernier, plusieurs restes conservés dans un bocal et des éprouvettes, précise le communiqué.

"Des fragments de peau d'une victime d'une chambre à gaz" et "le contenu de l'intestin et de l'estomac d'une victime ainsi qu'un galet matricule utilisé lors de l'incinération des corps" appartiennent à plusieurs des 86 victimes d'un "projet de collection de squelettes juifs" initié par l'anatomiste nazi August Hirt qui officiait au Struthof-Natzweiler, seul camp de concentration érigé sur territoire français, déclare le communiqué.

Ces restes étaient conservés dans les collections de l'Institut de médecine légale, fermé au public. "Les étiquettes identifient chaque pièce avec précision et font notamment état du matricule 107969 qui correspond au numéro qui fut tatoué au Camp d'Auschwitz sur l'avant-bras de Menachem Taffel, (...) comme cela est confirmé par les archives du Camp d'Auschwitz", explique le communiqué.

Le Docteur Toledano a retrouvé une lettre du professeur de médecine légale de la Faculté de médecine de Strasbourg, Camille Simonin, datant de 1952 et faisant mention de bocal contenant des prélèvements effectués au cours des autopsies judiciaires réalisées sur les victimes juives de la chambre à gaz du Struthof.

Ces restes sont des éléments conservés par le professeur Simonin à l'issue des autopsies judiciaires qu'il a réalisées à la demande des autorités militaires sur les restes des 86 victimes juives du Camp du Struthof pour établir les conditions ayant conduit à leur mise à mort délibérée.

Ils doivent être remises à la Communauté juive de Strasbourg, afin de faire l'objet d'une inhumation et de rejoindre les restes des victimes inhumées au lendemain de la guerre au cimetière israélite de Cronembourg.

L'existence de restes de victimes du nazisme à l'Institut de médecine légale de Strasbourg, réfutée jusqu'ici par la quasi unanimité de la communauté scientifique comme des officiels strasbourgeois, avait fait l'objet d'une vive polémique en janvier suite à la publication du livre du médecin et chroniqueur de télévision Michel Cymès.

Dans cet ouvrage intitulé "Hippocrate aux enfers" , le chercheur soutenait déjà que l'Institut de médecine légale strasbourgeois abritait encore aujourd'hui des coupes anatomiques des victimes d'August Hirt.

Lors d'une visite commémorative à l'ancien camp de Natzweiler-Struthof, le 26 avril dernier, dans le cadre de la commémoration du 70ème anniversaire de la Libération, le président français François Hollande avait dévoilé, en présence des principaux leaders européens, deux plaques à la mémoire des 86 Juifs gazés en août 1943 dans le but de fournir une collection de squelettes à l'Université du Reich.